

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, à M. Clément LAMY, Chef de service au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.

N° 25910

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} Délégation des pouvoirs, sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Christophe MATHIEU, Directeur de l'aménagement durable du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

Tout document relatif à la réception ou l'admission des mandats publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Tout acte de constatation, à compter, sous le sceau de l'INSEE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 22 000 € HT de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Tous les ordres de service de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Demandes mensuelles et trimestrielles relatives à la gestion des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Admission de travaux fait, autorisation de bonne exécution des prestations (qualification de respect, réalisation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Etats mensuels des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de l'aménagement durable du territoire.

Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'aménagement durable du territoire et relatifs aux engagements supplémentaires notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.


ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MATHIEU, délégation de signature est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes termes et conditions à :

M. Clément LAMY
Mme Laurence MARIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, M Clément LAMY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25910.pdf
(.pdf, 157,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER

